



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

18 NOV. 2022

Bureau du Courrier

Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie
du mardi 11 octobre 2022

PV N° 2022/05

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Madame Béatrice DE FRANÇOIS
- Monsieur Patrick BOBET
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Olivier ESCOTS
- Monsieur Stéphane MARI
- Madame Isabelle RAMI

Administrateurs absents :

- Monsieur SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. DUPRAT
- Monsieur Nicolas FLORIAN
- Monsieur Patrick PAPADATO ayant donné pouvoir à M. ESCOTS
- Madame Brigitte TERRAZA ayant donné pouvoir à Mme de FRANÇOIS

Est excusée pour la DGFIP :

- Madame Danielle MOLIA, administratrice des finances publiques

Est présent pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Sont présents pour les représentants du personnel :

- Monsieur Pierre DARTIGUELONGUE
- Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la Régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
- Monsieur Laurent SAUVAGE, directeur d'exploitation
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Madame Marion GOULAY, responsable du service commande publique
- Madame Marie LOURENÇO, responsable service juridique
- Madame Alice CHALLEMET, service juridique
- Madame Morgane CROUZILLE, chargée de développement communication et qualité
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président propose de faire une minute de silence en mémoire de Joël SOLARI disparu qui a siégé à ce conseil d'administration. Ses réflexions et ses avis sur l'accessibilité des parkings ont toujours été appréciés. Il n'hésitait pas à faire remonter la réalité du terrain. Il passait dans les parcs et était très précieux avec son expérience de personne à mobilité réduite.

Une minute de silence est respectée.

M. le président demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 22 juin 2022. Aucune remarque n'est faite, le PV est adopté.

M. ANDREOTTI souhaite excuser Mme MOLIA, agent comptable, frappée par un deuil familial et qui ne pourra pas être présente ce soir.

Info/2022/05/01 : information sur l'évolution de l'activité

M. ANDREOTTI indique que le nombre abonnés a subi une légère baisse par rapport au mois de juillet avec un total de 9 839 abonnés contre 9 945 à fin juillet. Il est noté une légère progression des abonnements permanents pour véhicules écologiques. Le nombre d'abonnements vélos a dépassé les 400 unités à fin août. Le nombre d'abonnements motos est quasiment identique.

La fréquentation horaire, en cumulé à fin août, est plutôt positive par rapport à l'année précédente (1 713 907 en 2022 contre 1 507 912 en 2021). Il est à noter deux baisses significatives de la fréquentation d'une part, sur le parking centre commercial Mériadeck du fait du passage à 2 H de gratuité liée à une preuve d'achat et d'autre part, sur Pey-Berland dont des travaux de peinture ont été réalisés pendant 4 à 5 mois. Tous les niveaux de ce parking ont été réhabilités mais la fermeture de plusieurs niveaux durant les travaux d'avril à août a eu un impact négatif sur la fréquentation.

Concernant les recettes, les tendances sont plutôt bonnes et supérieures à 2019. Sur les 8 premiers mois de l'année, elles progressent de 2 M€, soit + 34 % par rapport à 2021 et + 12 % par rapport à 2019, + 850 000 €. Les autres recettes composées des recettes abonnés, conventions et amodiations s'élèvent à 6,5 M€, soit un total de recettes de 14,5 M€ à fin août. Entre 2019 et 2022, il est constaté une hausse des recettes totale de 2,2 M€, soit + 18 %. Cette progression est due en grande partie à l'augmentation des tarifs en 2021 ainsi qu'à la progression sensible chaque année du nombre d'abonnés. Il précise que les autres gestionnaires ne font pas forcément le même constat. Cette progression de fréquentation des abonnés confirme les orientations prises par la Régie ces dernières années.

Pour ce qui est de la fourrière, le nombre d'entrées de véhicules est en hausse de 7 %, 716 véhicules en 2022 contre 670 en 2021. 63 % seulement des véhicules entrés en fourrière en août 2022 ont été récupérés par leur propriétaire. Le nombre de véhicules épaves est toujours de plus en plus important, ce qui grève notamment les exercices financiers de ce service. Le chiffre d'affaires global cumulé au 31 août est en hausse de 19 % par rapport au chiffre d'affaires 2021 sur la même période. Depuis le 1^{er} janvier 2022, grâce au nouveau marché mis en place avec des moyens plus importants, le nombre de véhicules mis en dépôt est en hausse de 25 % (7 798 du 1^{er} janvier au 31 août contre 6 258 du 1^{er} janvier au 31 août 2021). Les tableaux

d'enlèvement des véhicules par la Police Nationale, par la police municipale ainsi que la répartition sur l'ensemble de la Métropole sont joints à cette information. Toutes les communes sont recensées par mois.

Mme de François fait remarquer, concernant les abonnements résidents, que les frais de dossier de 30 € paraissent élevés alors que les tarifs de ces abonnements sont très peu chers.

M. ANDREOTTI répond que ce sont des frais de carte de 31 € qui ont toujours été en vigueur au sein de la Régie. La carte d'accès est délivrée à vie et est renouvelée gratuitement au bout de 5 ans si besoin ou en cas de dysfonctionnement.

M. CHAUSSET fait remarquer que c'est cher.

M. ANDREOTTI précise que c'est pour éviter les demandes intempestives de renouvellement de la part d'abonnés moins vertueux. Le parking Pey-Berland comprend 2 niveaux privés gérés par FONCIA qui demandait 500 cartes par an. A partir du moment où il leur a été facturé 31 € par carte, moins de 10 cartes sont renouvelées chaque année.

M. CHAUSSET demande si ce tarif de 31 € correspond au coût de fabrication ?

M. ANDREOTTI répond par la négative, c'est pour dissuader les demandes intempestives.

Mme de François demande si dans le règlement intérieur il pourrait être précisé que la carte pourrait faire l'objet d'un seul renouvellement par an.

M. le président ajoute que cette disposition n'existe pas que depuis le 1^{er} janvier 2022, personne ne s'en est ému jusque-là et cela ne fait pas partie des réclamations sachant que cette somme est due 1 fois. Chez les concurrents, il peut y avoir des frais de dossier alors que ce n'est pas le cas de la Régie.

Mme de François remercie pour cette information.

M. LEVY demande si les autres gestionnaires font payer des frais de carte ?

M. ANDREOTTI répond que toutes les autres sociétés appliquent des frais de dossier ou de carte. L'objectif à terme est de se passer de la carte avec une carte dématérialisée sur les portables. Il n'a pas fait de benchmark sur les frais de carte.

Info/2022/05/02 : information sur les marchés publics passés par le directeur général

Mme GOULAY indique que, depuis le dernier conseil d'administration, 252 bons de commande ont été passés pour le stationnement et 20 pour la fourrière. 8 marchés ont été notifiés dont l'étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur 3 parcs pour 23 943 € et des avenants liés notamment à l'intégration du parking Amédée St Germain.

M. ANDREOTTI ajoute qu'un retour sur l'étude de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sera prochainement fait au conseil d'administration sur la possibilité de leur implantation sur 3 parcs : Bègles les Sècheries, centre

commercial Mériadeck et Paludate St Jean. A ce jour, le cabinet consulté a exclu la possibilité d'installer des panneaux sur centre commercial Mériadeck car la structure ne le supporterait pas. Les architectes des parkings des Sècheries et de Paludate ont été rencontrés et un échange a eu lieu avec le maire de Bègles pour Sècheries. Il sera proposé au conseil d'administration dès 2023 d'implanter sur ces 2 parkings de tels dispositifs.

M. LEVY demande si ces panneaux seront équipés de batterie de manière à ce que la Régie soit autonome ?

M. SEGUIN répond par la négative, ce seront des onduleurs. L'énergie produite sera autoconsommée et ne sera pas stockée car cela est très onéreux et poserait des problèmes de sécurité.

Mme de François précise qu'en cas de coupure du réseau, par sécurité, tous les onduleurs ont une sécurité qui les arrête et il n'est donc pas possible d'utiliser l'énergie stockée.

M. CHAUSSET indique que la ville de Mérignac a mis en place un dispositif d'autoconsommation collective et a créé une association dont il est président. Il connaît bien le sujet. L'énergie produite peut être autoconsommée ou revendue. Depuis 2 ans, le système d'autoconsommation collective permet dans un périmètre de 1 km d'associer d'autres consommateurs potentiels qui peuvent être privés ou publics. Le parking sera alimenté et grâce au montage d'une structure juridique, dans le périmètre de l'ouvrage, des partenaires pourraient être associés pour la revente de l'énergie sur un prix négocié en dessous du prix du marché. Il se propose d'apporter son aide pour le faire puisque l'association dont il est président a l'expérience et l'expertise.

M. ANDREOTTI ajoute que l'audit mené par le cabinet portait sur la faisabilité technique : est-ce que le parking va supporter un toit photovoltaïque ? Un retour sera fait au conseil d'administration.

M. CHAUSSET explique que poser des panneaux sur les toits est très compliqué. Il y a des problèmes de structure qui demandent des investissements lourds. Il faut faire des diagnostics importants.

Info/2022/05/03 : information sur le déroulement des travaux

M. SEGUIN précise que l'ouverture du parking Amédée St Germain construit par le promoteur Bouygues Immobilier est proche.

M. ANDREOTTI ajoute que l'inauguration de ce parking a été validée par le cabinet du maire de Bordeaux et du président de Bordeaux Métropole. Elle aura lieu le 17 novembre à 16 H 30.

M. SEGUIN indique que ce parking propose le guidage à la place qui permettra à chaque usager de retrouver sa voiture à l'aide d'une borne. Il est équipé de 22 bornes de recharge pour les véhicules électriques. Pour ce qui est du parking Amplitude, la Régie rencontre des difficultés concernant la sécurité incendie. En effet, le promoteur souhaite que METPARK soit RUS du parking et du gymnase attenant. Une réunion est prévue prochainement pour essayer de trouver une solution. Le

—

dernier appel de fonds du promoteur a été bloqué du fait de ce problème. Les travaux d'étanchéité du toit terrasse du parking centre commercial Mériadeck sont en cours. La dalle a été mise à nu, le calendrier des travaux est tenu. Ils devraient s'achever en mai 2023. Le hangar situé sur le site de la fourrière de Mérignac doit être transformé afin d'accueillir des véhicules de valeur. Le site aura une capacité de 76 places. Le permis d'aménager a été déposé. La Régie a été exemptée de réaliser une étude d'impact. L'objectif est de lancer les travaux début 2023. Pour ce qui est du MGP (marché global de performance) portant sur 4 parcs : Gambetta, République, Cité Mondiale et Porte de Bordeaux, la dernière phase de consultation a eu lieu. Le calendrier est tenu avec une CAO en novembre. 3 groupements ont été retenus : MAS, GTM et EIFFAGE. Dans le cadre de la création d'un espaces mobilités douces sur 8 mai 45, le permis de construire a été déposé mi-septembre. Les études de projet sont en cours avec un objectif de livraison fin du 1^{er} trimestre 2023. Les travaux de réfection des peintures du parking Pey-Berland sont terminés depuis fin septembre. La signalétique a été nettement améliorée dans cet ouvrage. Il reste encore quelques réserves que le prestataire doit reprendre.

M. CHAUSSET indique qu'il est important de signaler de façon visible les sorties, ce n'est jamais clair. Il n'y a qu'à METPARK que c'est comme ça.

M. BOBET confirme les propos de M. CHAUSSET. Les panneaux sont difficilement visibles de loin.

M. SEGUIN précise qu'effectivement, dans les parkings, il y a un problème de signalétique. Il faut que la Régie s'améliore.

M. CHAUSSET ajoute qu'il faut que ce soit plus clair et même pour le piéton notamment pour trouver les ascenseurs, c'est compliqué. Il faut que la signalétique soit pragmatique et facile.

M. ANDREOTTI indique que ce serait intéressant que M. CHAUSSET se rende sur Pey-Berland suite aux travaux qui viennent d'être réalisés.

M. SEGUIN précise que des travaux de peinture ont été engagés sur le parking Front du Médoc pour une durée de 7 semaines avec fermeture du niveau rez-de-chaussée. Une communication a été faite auprès des usagers.

M. ANDREOTTI indique que ces travaux ont démarré hier.

M. SEGUIN précise que les travaux d'aménagement du parc de stationnement des bus allées de Chartres ont porté sur la modification de l'accès et le fonctionnement du parking à l'intérieur. Ces travaux ont été réalisés pour éviter le stationnement illicite allée de Bristol mais cela ne fonctionne pas vraiment. Il y a encore beaucoup de stationnement illicite sur cette allée.

M. le président ajoute que d'une manière générale, après une réorganisation, il y a le temps de la pédagogie et ensuite le temps de la répression. Cet espace a été réaménagé à la demande de la ville de Bordeaux pour améliorer les choses. Ce n'est pas acceptable que les bus stationnent encore allée de Bristol alors qu'un parking est prévu à cet effet. Les élus de la ville de Bordeaux peuvent également dresser des procès-verbaux.

M. SEGUIN précise que, dans le cadre de la politique de METPARK de sobriété énergétique, 42 ampoules à sodium ont été remplacées par des ampoules LED sur le parking allées de Chartres, ce qui limitera également les nuisances lumineuses. Tous les reçus de CB ont été supprimés sur l'ensemble de nos parkings étant précisé que si un client veut un reçu, il en fait la demande à la borne. Tous les luminaires sur Sècheries et sur Grands Hommes vont être remplacés, une étude est en cours pour ce changement.

M. le président ajoute que l'éclairage LED donne une luminosité plus claire, c'est plus sécurisant et cela consomme moins.

Info/2022/05/04 : réponses apportées par la Régie aux 22 recommandations de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport du 04 juin 2021

M. ANDREOTTI indique que la Régie a fait l'objet d'un audit de la CRC pendant près de 2 ans. Par courrier en date du 21 octobre 2019, la CRC informait la Régie de ce contrôle et le rapport d'observations définitives a été présenté en conseil d'administration le 29 juin 2021. Comme il s'y était engagé en tant qu'ordonnateur, il a apporté des éléments de réponse aux 22 recommandations de la CRC le 05 juillet 2022. Sur les 22 recommandations émises par la CRC, il peut être constaté qu'une très grande majorité de celles-ci ont été mises en place. Les éléments de réponse ont représenté environ 500 documents. Pour ce qui est de la recommandation n° 5, la CRC demandait à la Régie de se rapprocher de Bordeaux Métropole afin de mettre en place une redevance annuelle. Des discussions sont en cours depuis presque 2 ans pour savoir si cette redevance est due ou non par METPARK. Une mission d'audit a été confiée par Bordeaux Métropole au cabinet KLOPFER mais la Régie ne peut pas avoir connaissance de ce rapport, ce qu'il regrette. Les services de l'IGS ont en effet interdit l'accès à ces documents à la Régie. Les échanges continuent avec Bordeaux Métropole pour fixer le montant de cette redevance.

M. le président répond que cela devrait s'arranger.

M. ANDREOTTI indique que la recommandation n° 15 portait sur l'encadrement de l'utilisation des CET en fixant un maximum de jours monétisables afin de limiter le risque financier et de constituer une provision au titre de ce risque dans les comptes. Lors des dernières NAO, ce dossier a été présenté et à la demande des syndicats, ce point a été mis à l'ordre du jour du prochain CSE. La recommandation n° 17 porte sur la simplification du dispositif de rémunération en réduisant le nombre de primes proposées et de tenir compte, lors des prochaines NAO, de la dynamique des mesures d'augmentation déjà accordées ainsi que des conditions proposées sur le marché du travail par les opérateurs du même secteur. Lors des dernières NAO, des échanges ont eu lieu sur ce sujet.

Sur ces 22 recommandations, hormis les 3 citées sur lesquelles des échanges ont eu lieu et se prolongent, toutes les autres aujourd'hui sont strictement mises en place et surtout appliquées. Ce n'est pas parfait mais beaucoup de travail a été réalisé pour se remettre dans la voie qui avait été fixée par la CRC dans son rapport d'observations définitives.

M. le président fait remarquer que M. le directeur est trop modeste. En effet, M. le directeur oublie de dire que la CRC a été agréablement surprise que tout cela soit fait dans des délais aussi courts sachant que les services de Bordeaux Métropole menaient en même temps de nombreux audits. Il espère que toutes les régies feront l'objet de la même attention et du même contrôle. Sur les 22 recommandations, à part ces 3 qui sont engagées, toutes ont été finalisées en moins de 2 ans. Cela veut dire qu'au-delà de ces recommandations, c'est un nouveau système qui s'est mis en place. Il précise qu'il s'opposerait s'il devait y avoir des choses qui devaient aller à l'inverse de ce qui a été demandé par la CRC à la Régie. Il voterait contre. Il ne souhaite pas qu'il y ait de nouvelles dérives qui pourraient amener la Régie à la catastrophe. Il remercie les services qui ont travaillé et qui travaillent. Il faut toujours s'améliorer. La CRC viendra inmanquablement refaire un contrôle et les magistrats seront accueillis avec plaisir. Ces contrôles permettent de s'améliorer.

Info/2022/05/05 : retour sur l'événement « mobilité pour tous » organisé le 03 juillet 2022

M. ANDREOTTI indique qu'il va laisser la parole à Morgane qui s'est énormément investie sur cette belle journée à laquelle M. ESCOTS a participé.

Mme CROUZILLE précise que le 03 juillet a eu lieu l'événement mobilité pour tous qui avait pour but de soutenir 2 associations à but caritatif et d'illustrer les nouvelles orientations de la Régie en matière de mobilités douces. Une course en relais à travers 6 parkings de l'hypercentre a été organisée et a rassemblé une centaine de personnes. A l'issue de la course un chèque de 1 416,55 € a été remis par le directeur général et Olivier ESCOTS à chacune des 2 associations : GIHP Aquitaine et Petits Frères des Pauvres. Cette somme a été collectée grâce à 2 opérations dont une s'est déroulée le 30 avril 2022, journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité, pour laquelle la Régie a reversé 5 % de ses recettes horaires et la course relais du 03 juillet pour laquelle 10 € ont été reversés à ces 2 associations pour chaque participant. METPARK a également fait don de 12 fauteuils roulants et de 6 déambulateurs. Les collaborateurs de la Régie ont pu se réunir pour un moment de cohésion. Elle propose de regarder la vidéo de cet événement.

M. le président remercie M. ESCOTS pour sa présence.

M. ESCOTS indique que c'était un très bel événement qui a fait beaucoup de bien à tous les participants après les 2 années difficiles dues au COVID. L'idée de se retrouver sur le dernier niveau du parking Victor Hugo était très bonne. C'est peut-être un événement qu'il faut ouvrir plus largement au-delà des équipes de METPARK et des partenaires. Cet événement a de l'avenir et a toute sa place.

M. ANDREOTTI répond qu'il est déjà prévu un axe de développement notamment vis-à-vis des abonnés résidents. Plus il y aura de monde et plus il y aura de fonds versés aux associations caritatives.

Info/2022/05/06 : METPARK s'associe aux Boxers de Bordeaux pour soutenir Octobre rose

M. ANDREOTTI indique que METPARK a été sollicitée par les Boxers de Bordeaux pour l'associer lors de la dernière rencontre dans le cadre d'Octobre rose. A l'occasion du match qui s'est déroulé le 04 octobre, il a été proposé aux partenaires des Boxers de verser un don de 50 € à l'association Ruban Rose à chaque but marqué. Les Boxers ayant marqué 6 buts, la Régie a reversé 300 € à l'association Ruban Rose qui lutte pour une bonne cause.

Info/2022/05/07 : information sur la rénovation et la création d'un local à mobilités douces sur le parking 8 mai 45

M. ANDREOTTI précise que la Régie a pris du retard dû à des difficultés sur l'entrée principale existante sur la rue Jean Fleuret. Dans un premier temps, il avait été envisagé de faciliter l'entrée vélos par le cours du Maréchal Juin en créant une entrée. Mais le comité UNESCO réuni le 08 juillet a refusé la proposition de la Régie d'avoir une entrée spécifique pour les vélos avec le percement dans le mur. A l'heure actuelle, la Régie mène une expérimentation en condamnant l'entrée aux véhicules cours du Maréchal Juin et en leur donnant accès au parking par la rue Jean Fleuret. Si cette expérience est positive, l'entrée du cours du Maréchal Juin sera dédiée aux vélos. Il espère que ce projet pourra être inauguré dans moins d'un an.

M. le président fait remarquer que la qualité architecturale de l'entrée du parking côté cours du Maréchal Juin ne saute pas aux yeux. Il ne voit pas ce qu'il y avait de catastrophique de créer cette entrée.

M. ESCOTS répond que c'est un vrai sujet. La mairie de Bordeaux s'est exprimée en voulant préserver ce patrimoine. Il faut prendre en compte les enjeux du réchauffement climatique notamment en terme d'accessibilité et de contraintes fortes avec le patrimoine UNESCO.

Info/2022/05/08 : contentieux avec la société Vilquin sur le parking Grand Parc : demande d'expertise technique par la société Vilquin

M. SEGUIN indique que la société Vilquin a un contentieux avec METPARK et a demandé de nouveau une expertise technique sur les travaux réalisés sur le parking Grand Parc. Cette expertise sera réalisée le 18 octobre.

M. ANDREOTTI précise que la société Vilquin a déjà été déboutée à 2 reprises.

M. SEGUIN ajoute que cette société continue à engager des frais.

Info/2022/05/09 : ouverture du parking Amédée St Germain

M. ANDREOTTI indique que la livraison de ce parking est un peu tendue du fait de quelques difficultés de non-conformité avec notamment des pénalités que Bouygues Immobilier devra honorer. METPARK a signé une convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique il y a plusieurs années pour faire construire un parking public pour une capacité totale de 600 places. Le parking Amédée St Germain va

être livré en 2 phases. L'acte notarié prévoyait la livraison de la 1^{ère} phase le 15 décembre 2021. Cet ouvrage n'est toujours pas livré et devrait l'être demain fin de matinée, soit avec 10 mois de retard. Cette première phase représente un montant de presque 5,9 M€. La Régie a subi plusieurs reports de livraison. Si METPARK avait été maître d'ouvrage, les délais auraient été certainement tenus. Il ouvrira au public officiellement jeudi matin à 7 H avec une capacité de 300 places qui seront occupées notamment par les propriétaires et locataires des appartements situés au-dessus du parking et par 180 salariés de la Caisse des Dépôts et Consignation dont le siège déménage le 07 novembre. Ce parking sera le 31^{ème} exploité par la Régie.

Mme RAMI demande s'il est prévu du stationnement vélo ?

M. ANDREOTTI répond que Bouygues Immobilier a prévu 2 locaux vélos pour ses résidents situés au-dessus du parking et qui répondront aux besoins des propriétaires et locataires des appartements.

M. SEGUIN ajoute qu'à l'origine, il était prévu qu'il y ait des parkings vélos mais cela a été abandonné du fait de la faible capacité du parking qui aurait dû être amputée.

Mme RAMI précise avoir fait la remarque car cette zone d'Euratlantique va être fluidifiée. Les propriétaires et locataires seront incités à prendre le vélo. Il va y avoir une qualité des aménagements vélos intéressante à ce niveau-là.

M. ANDREOTTI ajoute que la Régie attend de voir comment va vivre ce parking en terme de fréquentation et de disponibilité et en fonction des comportements et des modifications sur ce secteur. La question se posera peut-être de supprimer des places de stationnement pour créer un espace vélos.

Info/2022/05/10 : stationnement des bus sur le parking allées de Chartres

M. ANDREOTTI indique que ce point a été évoqué en amont dans l'information n° 3.

Info/2022/05/11 : création d'un groupe de travail pour diminuer l'empreinte carbone de METPARK

M. ANDREOTTI précise qu'il s'est aperçu que la Régie faisait une multitude de petits gestes qui n'étaient pas valorisés et pas mis en lumière. Il a été décidé de créer un groupe METPARK VERT.

Mme BORDIN-MORA indique que la Régie souhaite mettre en œuvre des actions « développement durable » en son sein. Une équipe projet va être constituée et proposera des actions ayant un impact sur le comportement individuel (réglage de la climatisation, alimentation durable, utilisation du vélo ...) ou à une échelle touchant l'activité de la structure (éclairage, marchés publics, ...). Ce groupe de travail est nommé temporairement « METPARK VERT » et devra trouver une nouvelle appellation d'ici la fin d'année. Le contexte général plus large dans lequel s'inscrit METPARK VERT est la RSO (responsabilité sociétale des organisations) qui traite non seulement les enjeux environnementaux mais aussi les questions de gouvernance, économiques, sociales et sociétales. Une fiche action pourrait être créée sur l'alimentation durable dans la confection des petits déjeuners et des brunchs dans l'entreprise en incitant à cuisiner avec des produits locaux par exemple et sur

l'utilisation de la climatisation à bon escient. Ces fiches pourraient être rédigées avec des propositions formalisées avec suivi d'indicateurs et évaluation de l'action. Elles seraient répertoriées dans un tableau de suivi ouvert à tous les salariés et pouvant servir de base à l'établissement d'un reporting extra-financier annuel. Un référent par direction a été nommé, un appel à candidature a été lancé. L'objectif de ce groupe est de fédérer sur des sujets qui concernent le plus grand nombre. Nicolas ANDREOTTI, directeur général de la Régie, sera directeur de ce projet et Mme Frédérique JACOTOT, contrôleuse financière, chef de projet. La première réunion de travail a eu lieu le 10 octobre 2022 à 14 H.

M. ANDREOTTI précise que cette réunion a été très fructueuse. La Régie va faire du développement durable mais aussi du sociétal.

M. le président propose qu'un point soit fait régulièrement au sein de ce conseil d'administration sur les mesures qui seront proposées. C'est important de partager ces bonnes pratiques.

Info/2022/05/12 : décision du conseil de prud'hommes relative au licenciement pour inaptitude d'un ancien opérateur de stationnement

M. ANDREOTTI indique que la Régie a reçu une requête le 1^{er} octobre 2020 d'un ancien opérateur de stationnement qui a saisi les prud'hommes en contestation de son licenciement pour inaptitude et impossibilité de reclassement et a demandé le paiement d'indemnités compensatrices et des dommages et intérêts. Par jugement de départage du 22 août 2022, le juge départiteur a débouté cet ancien salarié de ses demandes et l'a condamné aux dépens. Ce jugement confirme donc le bien-fondé de la décision prise par METPARK

Info/2022/05/13 : partenariat Handicap International/METPARK pour lutter contre les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions

M. ANDREOTTI précise que la Régie a accordé à l'association Handicap International le stationnement gratuit pour 5 véhicules le 10 septembre 2022 lors de l'événement qu'elle a organisé sur la place de la Victoire avec sa pyramide de chaussures contre les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions. Par ce geste, METPARK, opérateur public, se mobilise contre les bombardements en zones peuplées et pour la défense du droit international humanitaire.

Info/2022/05/14 : recherche d'un nouveau site de stockage de véhicules mis en fourrière

M. ANDREOTTI indique que la Régie recherche depuis plusieurs mois 1 ou 2 sites de stockage supplémentaires. Le prestataire GFM/AD33 avait trouvé un site d'une superficie de 3 700 m² sur la commune de Mérignac qui aurait pu accueillir 200 véhicules. Mais la Régie a essuyé un refus de la part de la mairie de Mérignac qui souhaite réserver ce terrain à d'autres usages. Il espère trouver prochainement au moins 1 site pour augmenter la capacité de stockage pour répondre mieux et plus vite aux demandes des villes de la Métropole.

M. le président précise qu'il y a des équipements qui sont plus difficiles à implanter. Plus il y aura de lieux pour stocker, plus de véhicules pourront être enlevés. Le nouveau marché public permet d'enlever plus de véhicules.

Info/2022/05/15 : marché 2021SE033 : expertise des véhicules stockés mis en dépôt à la fourrière : suspension du marché

M. ANDREOTTI indique que, suite à la mise en place du SIF (système d'information national des fourrières automobiles), les délais de destruction des véhicules non récupérés ont pu être réduits. Le SIF a permis de suspendre le marché d'expertise et de réduire le délai de stockage. Pour rappel, l'expertise était réalisée 3 jours après l'entrée du véhicule. Ces frais d'expertise étaient refacturés aux contrevenants, ce qui n'est plus le cas depuis l'été dernier.

Affaire 2022/05/01 : tarifs 2023

M. ANDREOTTI propose de voter la prochaine grille tarifaire pour 2023 ce qui permettra de prévenir les abonnés dans les délais légaux. La politique tarifaire a été depuis 3 ans simplifiée pour être plus cohérente. Les tarifs 2022 avaient quasiment tous été gelés, la dernière augmentation ayant eu lieu en 2021. Il est proposé de poursuivre l'harmonisation dans chacune des 3 zones tarifaires : hypercentre, centre et périphérie et de procéder à une hausse tarifaire très maîtrisée de certaines plages horaires. Ces revalorisations visent à lutter contre les fortes augmentations des matières premières et notamment de l'énergie. A consommation identique, la Régie a payé en 2021 500 000 € d'électricité et en 2023, il est prévu une dépense de l'ordre de 2 M€ alors que METPARK a fait des efforts importants pour maîtriser ses coûts. L'électricité a été achetée à un prix bloqué à un moment où le cours était à peu près abordable. La revalorisation tarifaire va aussi permettre de faire face à des dépenses non prévues et de réaliser le plan stratégique de mandat.

Il propose de revaloriser de 10 cts chaque ¼ d'heure jusqu'à 2 H les tarifs horaires des parkings des secteurs de l'hyper centre et du centre, aucune augmentation au-delà de 2 H. Chaque ¼ H jusqu'à 1 H dans les parkings du secteur périphérie sera augmenté de 10 cts, aucune augmentation au-delà de 1 H. Les tarifs horaires seront gelés pour les parkings centre commercial Mériadeck, allées de Chartres pour les bus, Bergonié, St Jean, Mérignac centre, Pessac centre et Aréna. Il en est de même pour les 2 roues motorisés. Les autres produits tarifaires restent inchangés sauf celui de la carte à décompte des véhicules écologiques qui est supprimé.

Pour ce qui est des abonnements, il est proposé d'avoir une convergence entre les tarifs des abonnements de tous les parkings appartenant à une même zone tarifaire. La moitié des parkings voit leurs tarifs gelés pour 2023 et pour l'autre moitié, il est proposé de revaloriser de 3 € par mois en moyenne l'abonnement résident et de 4 € en moyenne l'abonnement permanent. Ces revalorisations permettront à la Régie d'harmoniser les abonnements d'une même zone tarifaire, ce qui n'était pas le cas ces dernières années. L'abonnement résident du parking allées de Chartres augmentera de 12 € du fait d'un tarif anormalement bas et l'abonnement résident d'Alsace Lorraine diminuera de 4 € car ce tarif était plus haut que les autres de ce même secteur.

Il est proposé un gel des tarifs des 2 roues motorisés et non motorisés. Pour les autres abonnements, les prix restent inchangés sauf pour le produit relatif aux véhicules écologiques dont il est proposé de mettre fin à la réduction de 50 %. Ce produit créé en 2013 concernait peu de véhicules. Aujourd'hui, 150 contrats de ce type ont été souscrits, ce qui représente une perte pour la Régie. Il est difficile d'appliquer indéfiniment cette réduction sachant que la recharge est gratuite alors que la facture énergétique va être multipliée par 4. La gratuité de la recharge est maintenue en 2023. METPARK va lancer une concession pour remettre à niveau les bornes de recharge.

M. CHAUSSET indique que pour un client venir recharger sa voiture à METPARK est une aubaine.

M. ANDREOTTI répond qu'à l'heure actuelle, sur 150 bornes, la moitié ne fonctionne pas de façon satisfaisante. Il n'est pas possible pour l'instant d'appliquer une tarification pour un service actuellement moyen. La question de la gratuité de la recharge se posera suite au renouvellement des bornes. Les frais de carte de 31 € restent identiques. Pour répondre à M. Lévy et après renseignements pris de chez Indigo, toute réfection de carte est facturée 25 €. Sont annexées à la délibération les nouvelles et anciennes grilles.

Mme RAMI souhaite revenir sur la suppression de l'abonnement écologique. Dans un contexte de réflexion de la ZFE, de changement de motorisation, elle ne trouve pas que ce soit un positionnement très en adéquation avec ce qui se passe. La réflexion est plus sur la fin de la gratuité de la recharge et où trouver un dispositif pour alimenter sa voiture et la stationner. Elle ne sait pas si remettre le coût de l'abonnement pour un véhicule écologique au même niveau qu'un véhicule thermique apportera des changements. Le stationnement doit être un des critères qui doit permettre de franchir le pas plus rapidement et d'anticiper la ZFE.

M. le président précise que sur 10 000 abonnés, seuls 150 abonnements écologiques sont souscrits. A un moment donné, l'énergie augmente et la suppression de ce tarif est pour l'instant largement compensée par la gratuité de la recharge. Si ces clients devaient recharger sur la voirie, ils devraient payer. Même en payant un abonnement, c'est encore rentable. L'abonnement pour véhicule écologique avait été créé à l'époque pour amorcer. Aujourd'hui, tel n'est plus le cas ; il n'est pas sûr que cela remette en question l'achat d'un véhicule électrique.

M. CHAUSSET pense que faire payer les voitures électriques ne le dérange pas au contraire. La ZFE, ce sera un autre sujet. La gratuité actuelle de la recharge est compréhensible du fait que les bornes ne fonctionnent pas bien mais à partir du moment où le parc sera renouvelé, la recharge devra être payante. Au nom de quoi, un établissement public ne ferait pas payer la recharge d'un véhicule. L'énergie gratuite c'est fini. Chacun paie sa mobilité.

M. BOBET précise que les choses ont vite changé depuis ces dernières années. Cet abonnement écologique avait été créé pour inciter ; aujourd'hui, ce n'est plus du tout un argument. Le choix de l'achat d'un véhicule électrique n'est pas lié à un tarif de stationnement préférentiel.

M. ESCOTS ajoute qu'effectivement, l'achat d'un véhicule électrique n'est pas lié à l'abonnement à tarif préférentiel de METPARK pour cela, il faut plutôt attendre des aides de l'Etat ou la gratuité des transports publics. Il constate que les tarifs augmentent dans l'hypercentre sur les 2 premières heures. Dans le même temps, la ville de Bordeaux va développer les zones d'accès limité. Cela peut poser une problématique pour les PMR. La ville de Bordeaux va développer les zones bornées et certains vont faire le choix de stationner dans les parkings souterrains et devront faire face à ces augmentations. Pour que la Ville puisse être accessible à tous, il faudrait peut-être avoir une réflexion sur une tarification à terme qui pourrait être différenciée pour les PMR. Il sollicite M. le directeur général pour avoir une réflexion sur ce sujet.

Mme RAMI indique que le stationnement est un des paramètres, ce n'est pas le paramètre essentiel. Il serait intéressant d'avoir une harmonisation des tarifs sur les parkings et sur la voirie et avoir une réflexion globale.

M. le président répond que sur les voiries, ce sont les mairies qui décident. Sur les autres parkings et notamment ceux gérés par INDIGO, cette possibilité a disparu. M. ESCOTS a une réflexion intéressante notamment sur une tarification préférentielle pour les PMR. La Régie souhaiterait faire payer l'électricité mais les bornes sont anciennes et ne prévoient pas le paiement. Un gros travail va être fait sur les bornes et faire payer alors que les bornes ne sont pas optimales, c'est compliqué. L'année prochaine, le coût sera arrêté en conseil d'administration. Il faudra qu'il y ait une harmonisation sur les tarifs. Ces augmentations tarifaires n'auraient pas eu lieu s'il n'y avait pas une augmentation de l'énergie aussi importante car les parkings souterrains consomment de l'énergie.

M. ESCOTS souhaiterait savoir si le coût annoncé de l'énergie multiplié par 4 est stabilisé ?

M. ANDREOTTI répond qu'auparavant quand un appel d'offres sur l'électricité était lancé, le marché était analysé et notifié. Pour ce marché, la Régie s'est fait accompagner par une AMO afin d'acheter l'énergie au bon moment sachant que les propositions de tarifs ne sont valables que 5 mn. A ce jour, METPARK a acheté à un prix fixe à 600 € le MWh. La consommation en 2023 devrait être identique. La Régie a sécurisé le tarif à 95 %.

M. le président ajoute que 600 € le MWh c'est très correct même si bien sûr c'est très cher.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/05/01P

Affaire 2022/05/02 : opérations de mécénat soutenues par METPARK

Mme BORDIN-MORA indique que la Régie souhaite développer sa politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et profiter de son image pour contribuer davantage à l'intérêt général et ainsi renforcer des valeurs qui lui sont chères afin d'asseoir son ancrage local en développant une politique de mécénat. METPARK veut entraîner dans une dynamique porteuse de sens et d'avenir les personnes et acteurs qui l'entourent. Le mécénat se définit comme un soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une oeuvre pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Il se traduit par le versement d'un don (en

numéraire, en nature ou en compétence) à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général. Il est admis un rapport de 1 à 4 entre les montants des contreparties et celui du don, c'est à dire que la valeur des contreparties accordées à l'entreprise mécène ne doit pas dépasser 25 % du montant du don. Si le bénéficiaire est éligible au mécénat déductible, le don ouvre droit, pour la Régie, à certains avantages fiscaux telle qu'une réduction d'impôt de 60 % du montant du don. A noter toutefois que le montant des dons retenus pour le calcul de la réduction ne peut dépasser, sur un même exercice, un plafond de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise donatrice. Cette délibération a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

M. ANDREOTTI précise que la Régie a fait des dons aux petits frères des pauvres et au GIHP dans le cadre de la course de la mobilité et a été sollicitée par la teams Bordeaux pour la préparation des athlètes girondins dans le cadre des jeux olympiques. Chaque début d'année, un point sera fait au conseil d'administration sur les mécénats contractés sur l'année précédente.

M. CHAUSSET demande s'il pourrait y avoir du mécénat culturel ? Il serait peut-être bien d'aller sur des domaines autres, comme la culture et vers de jeunes artistes.

M. ANDREOTTI répond que la Régie n'est fermée à rien, ce sont souvent les associations qui viennent démarcher METPARK. Toutes propositions peuvent être étudiées. Il avait été envisagé de faire une opération de mécénat avec le festival du livre ancien l'année dernière mais celui-ci a été annulé du fait des restrictions sanitaires.

M. le président ajoute que l'image de METPARK n'est plus ce qu'elle était, avant, la Régie n'était qu'un gestionnaire de parkings. L'image est bien meilleure.

Mme BORDIN-MORA précise que la cheffe de projet METPARK VERT s'est interrogée sur le fait d'intégrer des associations culturelles dans le cadre des mécénats.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/05/02P

Affaire 2022/05/03P : remboursement d'une avance de dons au directeur général

Cette délibération concernant M. le directeur général, il quitte la séance.

Mme BORDIN-MORA précise que M. le directeur général a versé au nom de la Régie un don de 150 € à chacune de ces deux associations, SYNERGIHP et TOURISME ET HANDICAP, conformément aux volontés de M. SOLARI relayées par sa famille. METPARK ne disposant pas d'autorisation de son conseil d'administration pour le versement d'un don, le directeur général a procédé au paiement des deux dons précités sur ses fonds personnels. Aussi, il apparaît approprié de rembourser le directeur général pour le versement des dons d'un montant total de 300 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/05/03P

M. le directeur général rejoint la salle de réunion.

Affaire 2022/05/04P : repas de fin d'année : subvention exceptionnelle au comité social et économique

M. ANDREOTTI indique que, comme le veut la tradition au sein de cette Régie, il est proposé d'accorder au CSE une subvention exceptionnelle de 6 000 € afin d'organiser le 16 décembre un moment de convivialité. La somme allouée est plus importante que les autres années permettant ainsi au CSE de convier l'ensemble des salariés de la Régie ainsi que les administrateurs.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/05/04P

Affaire 2022/05/05P : convention CHU

Mme LOURENÇO souhaite présenter sa collaboratrice, Alice CHALLEMET qui a rejoint la Régie le 1^{er} septembre.

M. ANDREOTTI ajoute que cette nouvelle collaboratrice est dynamique et motivée.

Mme LOURENÇO précise que le CHU St André a souscrit depuis plusieurs années des centaines d'abonnements au parking République. 2 conventions avaient été signées en conséquence. Il était nécessaire de faire évoluer à nouveau le nombre d'abonnements et les modalités d'utilisation du parking République. Après plusieurs échanges, le CHU et METPARK ont réussi à définir leurs nouvelles relations contractuelles qui font l'objet de la convention jointe étant précisé que le CHU souhaite bénéficier de nouveaux produits tarifaires (chèques parkings notamment) ainsi que d'une prestation annexe (reporting) proposée par la Régie. Aussi, il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir acter de la signature de la convention par le directeur général et le CHU.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/05/05P

Affaire 2022/05/06P : mode de gestion des immobilisations et amortissements relatifs au compte 2031

Mme BORDIN-MORA indique le compte 2031 est utilisé pour comptabiliser les frais d'études correspondant aux études effectuées par des tiers en vue de déterminer la faisabilité d'un investissement comme les frais d'ingénierie et d'architecte jusqu'au commencement de l'exécution des travaux. Ces études sont tout d'abord comptabilisées au compte 2031 pour être ensuite virées à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (compte 23) lors du lancement des travaux, par opération d'ordre budgétaire. Le tableau des amortissements des immobilisations est donc mis à jour en conséquence et est joint à la délibération.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/05/06P

Fin de la séance à 18 H 50


Le président
Christophe DUPRAT